

Jean-Baptiste André Godin à Maxime Lecomte, 10 novembre 1883

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [10 novembre 1883](#)

Lieu de rédaction Inconnu

Destinataire [Lecomte, Maxime \(1846-1914\)](#)

Lieu de destination Amiens (Somme)

Scripteur / Scriptrice [Inconnu](#)

Description

Résumé Sur l'affaire du duc de Padoue. Godin explique à Lecomte qu'il a voulu se pourvoir en cassation après le jugement du tribunal de Vervins, mais que l'avocat Moret a estimé que les chances de succès étaient faibles. Godin demande conseil à Lecomte.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [André \[monsieur\]](#)
- [Arrighi de Casanova, Ernest \(1814-1888\)](#)
- [Lhôte \[monsieur\]](#)
- [Moret, Arthur \(1846-1930\)](#)

Lieux cités [Vervins \(Aisne\)](#)

Informations sur le document source

Cote FG 16 (1)

Collation 1 p. (49r)

Nature du document Copie manuscrite

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et
métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification
le 27/09/2024

10 novembre 3

Monsieur Lecomte
avocat à Paris

Après, le rendu du jugement dans notre affaire
contre "de Padoue" votre appréciation était que
le tribunal avait mal interprété la cause et
qu'il y avait lieu d'interjeter un appel en cassation.
Nous avons pensé qu'en effet il y avait chance à ce que les
cours réforma le jugement de 1^{re} instance en raison du vice
que vous nous avez signalé, le tribunal ayant confondu le
possesseur & le putative.

Vous avons eu occasion de voir à Paris M^{re} Moret à qui
nous avons confié la cause et de l'étude que M^{re} Moret en a faite
il nous a paru résulter que dans son esprit il existait peu
de confiance au gain de l'affaire; le tribunal de Ver vins,
d'après nos impressions, ayant pris dans ses conclusions
toutes les précautions pour que le jugement fut devenu
solable. Pourquoi une semblable impulsion de la part de
M^{re} Moret et quel est votre sentiment? Il serait intéressant pour nous de savoir s'il y a intérêt
à préparer l'affaire devant le tribunal de Ver vins; car nous
sommes un peu surpris de l'inaction de M^{re} de Padoue quoique
pourtant l'expertise paraît assez favorable, veuillez donc
nous dire votre sentiment d'abord sur la situation de cette
affaire et sur la conduite que nous avons à tenir.

Agnez, Monsieur l'assurance de notre considération
la plus distinguée

Guedes